



Lettre

Titre	Ligne directrice IFRS 17, Contrats d'assurance - Lettre
Date	21 novembre 2024
Secteur	Loi sur les sociétés d'assurances

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) conclut son projet de soutien des acteurs canadiens du secteur de l'assurance durant la transition vers la Norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17) sur les contrats d'assurance, d'une part, par l'annulation du préavis qu'il avait publié à ce sujet pour faciliter cette transition au Canada et, d'autre part, par la publication de la version finale de la ligne directrice IFRS 17, Contrats d'assurance. Cette ligne directrice apporte des précisions sur la comptabilisation de certains produits et opérations et répond aux préoccupations qu'ont exprimées les parties prenantes durant le projet de transition à l'IFRS 17.

La ligne directrice s'applique immédiatement à tous les assureurs fédéraux.

Prière de faire parvenir toute question à ce sujet à David Correia, directeur, Division des politiques comptables, par courriel à l'adresse David.Correia@osfi-bsif.gc.ca.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Tolga R. Yalkin

Surintendant adjoint, Secteur des mesures de réglementation